

Bon à savoir : Punitons

● Punitons

En raison du développement progressif de ses capacités de compréhension, l'enfant ne peut réaliser les conséquences de ses actes qu'à partir de quatre ans environ. Punir un enfant avant cet âge n'est ni pertinent ni efficace. Mais avant tout, il faut se poser les questions suivantes: comment dois-je punir mon enfant ? Quelle est le sens de cette punition ? Pendant longtemps, les punitions telles que les gifles, les coups ou les « mises au coin » étaient monnaie courante. Ce n'est plus le cas actuellement. Mais il est tout aussi déconseillé de ne pas sanctionner un mauvais comportement par facilité ou par amour. Vous donneriez ainsi à votre enfant l'impression que vous n'attachez aucune importance à ses actes. L'enfant ne saurait plus quelle orientation suivre, se sentirait déconsidéré et ne montrerait alors aucun intérêt à respecter les règles. Un mauvais comportement peut justement être la conséquence d'un manque d'attention et l'enfant peut ainsi agir (« mal agir ») pour attirer l'attention sur lui.

La personne qui éduque l'enfant doit le surveiller, sans nécessairement le punir pour la moindre petite faute. Il faut plutôt réagir en fonction de priorités fixées par ordre d'importance. En discutant avec l'enfant, il faut lui apprendre à réfléchir sur le sens et les conséquences de ses actes. Il est important de discuter avec lui des règles et des sanctions éventuelles si celles-ci ne sont pas respectées. **Les sanctions doivent être la suite logique et pertinente de la faute commise et inclure la notion de réparation à effacer. L'objectif de la sanction doit être d'améliorer le comportement de l'enfant.** Ce dernier doit réparer la faute commise et apprendre qu'il ne doit plus se comporter de cette manière.

De nombreuses punitions ne permettent pas à un enfant d'améliorer son comportement. Au contraire, elles ne servent qu'à l'humilier et à lui faire du mal. Il est fréquent que les punitions ne servent en fait que d'exutoire à la colère des personnes éduquant l'enfant. C'est le cas en particulier des **coups et des autres châtiments corporels qui sont souvent le signe d'un manque de contrôle et d'impuissance. Les châtiments corporels ont majoritairement des effets négatifs: la relation à l'enfant est perturbée, l'estime de soi est entamée et l'enfant est blessé et vexé dans sa dignité.** Les châtiments corporels suscitent la peur et la peur gêne l'enfant dans son développement. Il apprend seulement que la violence sert à régler les conflits mais ne comprend pas qu'il doit changer son comportement. La peur remplace alors la compréhension.

L'autorité des personnes qui éduquent un enfant ne doit pas être empreinte de volonté de puissance, de contrôle ainsi que d'établissement de contraintes. Une autorité saine est basée sur le lien et la chaleur émotionnelle, des règles et des limites clairement définies ainsi que sur la garantie d'une autonomie et d'une liberté d'action. Une telle autorité est pertinente et peut formuler des punitions logiques qui poussent à réfléchir. L'objectif des punitions ne peut être l'obéissance aveugle et la peur. **Au contraire, elles doivent contribuer à éduquer l'enfant pour qu'il devienne un être autonome et responsable. C'est pourquoi il est plus pertinent de parler de conséquences que de punitions.**

Selon les pays et les cultures, les châtiments corporels peuvent être autorisés, tolérés ou interdits par la loi. Des châtiments beaucoup plus sévères qu'une fessée peuvent être considérés par certaines personnes comme étant parfaitement normaux et adaptés. En Suisse (et contrairement à l'Allemagne et l'Autriche, pays limitrophes), les châtiments corporels ne sont pas interdits.

Page suivante »

● Approfondir le thème des châtiments corporels

Les châtiments corporels doivent-ils être interdits ?

→ www.migrosmagazine.ch/societe/reportage/article/gifles-et-fessees-bientot-hors-la-loi
D'après la législation suisse, dans quel cadre un parent peut-il être sanctionné suite à un châtiment corporel ? Quelles sont les conséquences fréquentes des gifles et des fessées reçues ?